Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20231220-CD2023_0115-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION N°CD2023-12/3/24 DOSSIER N°6090 ÉLABORATION D'UN AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2022-2025) CONCLU AVEC TROIS SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) DANS LE CADRE DU COMPLÉMENT QUALITÉ

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

> ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

OBJET: ÉLABORATION D'UN AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (2022-2025) CONCLU AVEC TROIS SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) DANS LE CADRE DU COMPLÉMENT QUALITÉ



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux.

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20231220-CD2023_0115-DE

Creuse.

VU la délibération N° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse.

VU la délibération N°CD2022-12/3/24 de l'Assemblée départementale du 16 décembre 2022;

VU le rapport CD2023-12/3/24 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

DÉCIDE,

- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental a octroyer, au titre de 2023, les enveloppes budgétaires ci-après :

Pour AGARDOM, le montant de 541 189 €

Ne prend pas part au vote :

Mme Laurence CHEVREUX, Elue Membre CA AGARDOM

Adopté: 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour ALIAD UNA, le montant de 636 425 €

Ne prend pas part au vote :

M. Guy MARSALEIX, Elu Membre CA ALIAD UNA Adopté: 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour ASSIF, le montant de 129 483 € restent inchangées

Ne prennent pas part au vote :

Mme Delphine CHARTRAIN, M. Bertrand LABAR, Elus Membres CA ASSIF

Adopté: 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer un avenant aux trois Contrats Pluriannuel d'Objectif et de Moyens conclus avec AGARDOM, ALIAD UNA et ASSIF. Ils visent à réaffecter des crédits non consommés pour permettre la prise en charge financière d'une meilleure solvabilisation des interventions réalisés les dimanches et jours fériés auprès des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de la Prestation de Compensation du Handicap.

Ces avenants sont annexés à la présente délibération.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET